



**CONSEIL d'ADMINISTRATION de l'APEL**  
**de Notre-Dame du Grandchamp**  
**COMPTE-RENDU du 07 janvier 2019**

**Présents :** Charlotte BAUDOT, Marie BENEVENT, Cristelle BONNET, Franck BOUHERET, Pascal BOURGOIN, Laurent BROSSARD, Magali BUCHON, Françoise CESARINI, Rachel CIHUELO, Anne de PUYBAUDET, Christian DEGUEST, Cécile FITOUSSI, Sophie GOHARD, Benoît GROSSEUVRE, Hélène LAURIOZ, Valérie LE DASTUMER, Anne-Laure MAGNE, Allison PINEAU, Jean-Jacques PLANE, Delphine POUTEAU, Hélène RISS, Olga SION, Bénédicte SONET, Laetitia TIBERGHIEU

**Invité :** Pierre JACQUEMIN (Directeur)

**Absente excusée :** Catherine JOHNSON

**Absente :** Delphine MICHAUX

**Ordre du jour :**

1. Vie de l'Etablissement : Pierre JACQUEMIN
2. Retour sur la Commission Parents Correspondants
3. Retour sur la matinée formation école inclusive
4. Premières directives de l'APEL Nationale sur la RGPD

**1 Vie de l'Etablissement : Pierre JACQUEMIN**

Pierre JACQUEMIN souligne la très belle fête de Noël, cérémonie très joyeuse remplie de talents. Elle a rassemblé plus de 1000 personnes. Cet événement s'est déroulé dans le plus grand calme grâce à une parfaite organisation.

Pierre JACQUEMIN souligne également la fête du Noël en l'honneur des enfants du personnel de l'Etablissement à laquelle étaient associés les enfants du foyer du quartier ainsi que le concert très réussi de la Maîtrise.

Concernant le Site Internet, en chantier depuis quatre ans, Pierre JACQUEMIN indique que sa refonte est en cours, avec un objectif de finalisation pour la Toussaint 2019. Cette mise à jour représente un gros travail avec le Service de la Communication, eu égard à la richesse du Site. Ce Site sera modernisé et permettra de nouvelles fonctionnalités comme le paiement en ligne pour les familles. Une démonstration du Site est prévue lors de la deuxième réunion de l'année, avant les vacances de la Toussaint.

Pierre JACQUEMIN met en avant la belle vidéo de vœux 2019, réalisée par le Service Communication à l'attention des familles, témoignant de ce qui est vécu dans l'école au quotidien. Il précise également avoir envoyé ses vœux personnels par courrier aux Conseillers de l'APEL, ces derniers ayant été très touchés.

Pierre JACQUEMIN indique que les deux réunions de présentation de la réforme du Bac des Secondes du 15 décembre 2018 ont été très fréquentées par les parents. Concernant le programme IMPALA, ce dernier pourrait être présenté lors des réunions de Rentrée des parents.

Jean-Marc SUTRA a envoyé une demande pour le Forum des Métiers auprès des parents. Il va demander également la participation de trois Conseillers de l'APEL pour le pointage des élèves (dans le cadre de VIGIPIRATE).

Pierre JACQUEMIN précise que la phase des recrutements au sein de l'Etablissement est ouverte. Jean-Marc SUTRA partant à la retraite, la recherche de son successeur a commencé. Ce Poste (de Directeur Adjoint de l'Etablissement, en charge du pôle Enseignement Pré-Bac)

est très important pour le lycée. C'est un recrutement difficile car le Poste est très large avec de lourdes responsabilités. Il nécessite un profil complet avec une forte expérience, des compétences très larges et une bonne connaissance du Général, du Pro, du Techno et du Sup.

Si le nouveau Directeur Adjoint est recruté assez tôt, il pourra être en tuilage avec Jean-Marc SUTRA jusqu'à la fin de l'année scolaire et aux vacances de la Toussaint 2019, Jean-Marc SUTRA acceptant d'apporter un support à son successeur jusqu'à cette date.

Il est à noter un recrutement majeur en CPGE ECT, en lien avec l'inspection générale de l'Education nationale.

Pour INFO AVENIR, Pierre JACQUEMIN précise, eu égard aux enjeux, qu'il est indispensable de professionnaliser la structure, même si cette dernière aura toujours besoin de bénévoles en support. A ce jour, les Responsables Pédagogiques et les Professeurs Principaux font un excellent travail. L'idée est de compléter ce travail en dotant la structure INFO AVENIR d'un responsable pour le Pré-Bac et d'un Responsable pour le Post Bac.

Pour le Pré-Bac, le besoin porte essentiellement sur les élèves de Terminale en vue de PARCOURSUP., les élèves de Première étant moins concernés et les élèves de Secondes étant concernés au moment du choix des Spécialités. Le profil le plus adapté serait un enseignant de l'Etablissement, à mi-temps, en lien avec tous les Professeurs Principaux et connecté avec tout le Lycée (Général, Pro, Techno) ayant une vision large de tous les niveaux. (L'annonce sera diffusée prochainement pour trouver « l'oiseau rare »). Pour le Post-Bac, le besoin justifie un Poste à mi-temps. Ce Poste sera pris en charge par Christine CARON et consistera à faire du coaching individuel d'étudiants, de l'orientation pour les BTS et à renforcer le réseau des anciens.

Pierre JACQUEMIN insiste sur le côté embryonnaire de « l'Association des Anciens » qui ne comprend pas encore suffisamment d'anciens élèves (seulement 500 à 600) alors que le rôle de cette Association est capital pour faire vivre un réseau indispensable aux élèves et aux étudiants. Cette association doit être développée et devenir une vraie force de frappe. L'une des pistes pour développer l'Association est que Christine CARON mette en place, en plus des enquêtes Post-Bac, un réseau sur LinkedIn dédié aux anciens. L'idée est de capter un maximum d'anciens élèves sur ce réseau. Une formation spécifique de Christine CARON est prévue prochainement, qui viendra utilement compléter son cursus d'Ingénieur en Informatique. Ce réseau sera mis en place dès l'an prochain et sera développé sur plusieurs années au moyen d'outils fiables et performants.

Pierre JACQUEMIN fait un point sur les travaux du gymnase. Il précise à ce sujet qu'un projet de création d'une fondation pour le financement des travaux de l'Etablissement est à l'étude. L'idée est de solliciter financièrement les anciens élèves pour lisser les dépenses même s'il est bien précisé, qu'à ce jour, la situation financière de l'Etablissement est tout à fait solide.

## **2 Retour sur la Commission Parents Correspondants**

Suite à la réunion qui s'est tenue entre Pierre JACQUEMIN, Jean-Marc SUTRA, Laurent BROSSARD, Charlotte BAUDOT et Valérie LE DASTUMER, une réflexion sur les missions des Parents Correspondants et le rôle de l'APEL doit être engagée. Jean-Marc SUTRA a bien précisé que la gestion des Parents Correspondants relevait du lycée et non de l'APEL, cette dernière n'étant qu'un relais de l'Etablissement. Il se dit satisfait des formations dispensées par l'APEL.

Une réunion spécifique des conseillers de la Commission Parents Correspondants est organisée par Valérie LE DASTUMER prochainement pour réfléchir sur le sujet et faire des propositions.

Laurent BROSSARD rappelle les prochains événements :

- Les Journées Portes Ouvertes de Notre-Dame du Grandchamp auront lieu le samedi 2 février pour le Post-Bac et le samedi 16 février pour le Pré-Bac. L'APEL est mobilisée de 13H à 17H.
- La matinée Echange-Café OSER 78 se tiendra le samedi 26 janvier. Jean-Jacques PLANE invite les parents qui sont en recherche d'emploi à participer à ces matinées très riches et constructives. Une autre matinée sera organisée au mois de juin.
- La Conférence Transmission de la foi, en partenariat avec Saint-Jean-Hulst et Blanche de Castille, est prévue le 12 mars pour Notre-Dame du Grandchamp. La recherche de l'intervenant est en cours. Si ce dernier n'est pas trouvé d'ici peu, la Conférence sera annulée.

### **3 Retour sur la matinée formation école inclusive**

Ce point sera traité lors du Conseil d'Administration du 11 février 2019.

### **4 Premières directives de l'APEL National sur la RGPD**

Ce point, qui devait être animé par Catherine JOHNSON (membre de l'APEL académique), est présenté par Pascal BOURGOIN.

Pascal Bourgoïn rappelle le champ lexical :

- ✓ RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données (règlement européen)
- ✓ CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Le RGPD prend sa source dans la Patriot Act, loi américaine sur l'accès aux données des entreprises américaines par l'Administration Américaine.

Les données sont la nouvelle manne du XXI siècle, « le nouveau pétrole » mais la confiance est la nouvelle monnaie. Avec Internet, tout est exploité. Il faut donc rétablir une confiance des utilisateurs.

La RGPD crée ainsi un cadre pour instaurer cette confiance. La RGPD est un cadre juridique contraignant qui s'applique à toutes les organisations (dont les entreprises et les associations) qui détiennent des données personnelles sur des citoyens et résidents européens. Ce règlement s'applique depuis le 25 mai 2018 dans tout état membre de l'Union Européenne et s'inscrit dans la continuité de la CNIL. Le règlement comprend 99 articles qui instaurent les principes à appliquer par les entreprises qui détiennent ou traitent des données personnelles.

Ce règlement instaure des obligations dont le non-respect est sanctionné par des amendes qui peuvent monter à 4% du CA mondial. On constate une montée en flèche des plaintes pour avoir des demandes d'éclaircissement ou obtenir des condamnations.

Si les données personnelles ne sont pas au cœur du métier de l'entreprise, cette dernière ne sera pas visée par la réglementation et donc les adaptations à mettre en place en interne ne seront pas excessives. La mise en place de ce Règlement n'est donc pas obligatoirement un projet technique ou juridique mais fait appel au bon sens et à l'organisation.

Un DPO (responsable des données en lien avec la CNIL) au sein de l'entreprise doit être désigné. Cette personne sera en charge de collecter et d'utiliser les données dans l'entreprise. Par ailleurs, un registre de traitement des données doit être mis en place.

Il est à noter qu'il n'existe pas de certification sur la conformité RGPD. En revanche, le RGPD est basé sur les principes suivants, applicables à toute donnée identifiant ou permettant d'identifier une personne de manière directe ou indirecte :

- principe d'auto-responsabilité, qui consiste pour l'entreprise à démontrer sa conformité au RGPD
- principe d'information qui consiste à informer les individus de leurs droits (finalité du traitement, durée de conservation, fiabilité des données, ...)
- principe de licéité (les données doivent être traitées de façon licite, loyale et transparente et doivent être exploitées uniquement pour un usage clairement défini)
- principe de minimisation (seules les données indispensables doivent être collectées)
- principe de conservation limitée des données (qui dépend du type de donnée traitée)
- principe de protection des personnes par défaut (pas de case à cocher pour bénéficier de la protection)

Des données personnelles étant collectées par l'APEL, cette dernière doit mettre en place les processus adaptés pour se conformer à la réglementation, à savoir :

- identifier les fichiers existants et établir un registre des traitements des données
- faire le tri dans les données pour sélectionner uniquement les données indispensables au fonctionnement de l'APEL
- respectez les droits des personnes : consentement explicite, droit de consultation, droit de rectification, droit à l'oubli, ...
- sécuriser les données, notamment dans les relations de l'APEL avec les sous-traitants

Un groupe de travail sera constitué prochainement pour travailler sur le sujet.

La séance est levée à 22h15.

**Prochaine réunion du Conseil d'Administration  
de l'APEL Notre-Dame du Grandchamp  
lundi 11 février 2019 à 20H15**

Laurent BROSSARD  
Président

Delphine POUTEAU  
Secrétaire